



CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le six octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, composé de dix-neuf membres en exercice et dûment convoqué le trente septembre deux mille vingt-six, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Yves NORMAND, Maire.

Conseillers présents Yves NORMAND, Christian TRAVERT, Sophie LECANUET Pierre FEYFANT, Marie-Christine KORNILOFF, Pascale DE SALINS, Karina LE GOFF, Olivier GOUBAULT, François JEANMAIRE, Jean Claude RIOU, Morgane LE ROL, Chantal DE KERVILER, Guillaume ARTHUS, Michèle AUBRY, Pierre LE BORGNE, Nathalie LAUREAU, Benoît MASSIET DU BIEST.

Pouvoirs Philippe NOURISSAT à Morgane LE ROL

Conseillers non représentés Noémie GUFFLET

07 - Versement d'une aide en solidarité communes sinistrées (AMF)

Monsieur le Maire expose

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France cet été et ont ravagé près de 115 000 hectares, nécessitant l'évacuation de nombreuses communes provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalités (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de La Trinité-sur-Mer tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal que la commune de La Trinité-sur-Mer contribue à soutenir les communes sinistrées dans la mesure de ses capacités en octroyant un don d'un montant de 1 000 € à l'Association des Maires de France Aides sinistrés à qui il reviendra de reverser cette somme aux collectivités sinistrées

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1111-1 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le versement d'un montant de 1 000,00 € sous forme d'un don auprès de l'AMF, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

PRÉVOIT la dépense au budget principal, compte 65748, sur l'exercice 2026.

Scrutin

Pour : Yves NORMAND, Christian TRAVERT, Sophie LECANUET, Marie-Christine KORNILOFF, Pascale DE SALINS, Karina LE GOFF, Olivier GOUBAULT, François JEANMAIRE, Jean Claude RIOU, Morgane LE ROL, Chantal DE KERVILER, Guillaume ARTHUS, Philippe NOURISSAT, Michèle AUBRY, Pierre LE BORGNE, Nathalie LAUREAU, Benoît MASSIET DU BIEST
17 voix

Contre : /
0 voix

Abstention : /
0 voix

LA DELIBERATION EST

☒ ADOPTÉE

☐ REJETÉE

☐ AJOURNÉE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 06/10/2026

Le secrétaire de séance
François JEANMAIRE

Le Maire,
Yves NORMAND